



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Vingt-huitième session**

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

**Rapport du Centre des Nations Unies pour la facilitation du  
commerce et les transactions électroniques sur les travaux  
de sa vingt-huitième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-huitième session plénière sous forme de réunion hybride, caractérisée par une participation en distanciel et en présentiel, les 10 et 11 octobre 2022.
2. Les pays suivants étaient représentés : Allemagne, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Congo (République du), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Inde, Italie, Japon, Corée (République de), Maroc, Panama, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Ukraine, Viet Nam.
3. Les entités des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Division des transports durables de la CEE, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre du commerce international (ITC), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les organisations non gouvernementales et les organisations admises en qualité d'observateurs dont le nom suit ont participé à la réunion : Global Standards 1 (GS1) et le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT).
4. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a souhaité la bienvenue aux représentants participant en personne et en ligne. Il a souligné la valeur et la pertinence des travaux du CEFACT-ONU, qui aident notamment à résoudre les obstacles mondiaux au commerce international. Il a appelé l'attention sur la soixante-dixième session de la CEE, qui sera consacrée aux « *transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE* ». Le CEFACT-ONU devrait être en mesure de contribuer de manière notable à ces efforts, compte tenu de l'ensemble de ses travaux actuels et futurs. Le Secrétaire exécutif adjoint a également souligné l'importance de la collaboration intersectorielle entre les sous-programmes de la CEE, par exemple entre la Division du commerce et de la coopération économique et la Division des transports durables sur les aspects connexes des chaînes d'approvisionnement multimodales.



5. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a ouvert la session. Elle a mis en lumière les nombreuses réalisations du CEFACT-ONU, notamment celles obtenues depuis la dernière Plénière, et a remercié les experts, le Bureau et le secrétariat de la CEE pour leurs contributions. Elle a mis l'accent sur le grand intérêt que revêtent les principaux produits inscrits à l'ordre du jour de la Plénière, tels que la *Recommandation n° 2 : Révision de la formule-cadre de la CEE*, les produits de promotion du développement durable et de l'économie circulaire, qui font suite aux résultats de la soixante-neuvième session de la CEE et contribuent aux préparatifs de la soixante-dixième session de la CEE, et les rapports des Domaines Gestion des données électroniques (eData), Questions financières et services de paiement, et Facilitation des procédures commerciales.

6. L'importance des travaux de renforcement des capacités, qui ont été particulièrement pertinents dans la phase de relèvement après la COVID-19, a également été soulignée par la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique dans ses observations liminaires. Les États membres de la CEE bénéficieront des conclusions et des recommandations des documents intitulés *Policy Brief – Advancing Digital and Sustainable Trade Facilitation in ECE Economies in Transition* (Note d'orientation sur la facilitation du commerce numérique et durable dans les pays en transition de la CEE), *Business Process Analysis for Exports of Pharmaceutical Products under Harmonized System (HS) Heading 30.03 and 30.04 (Médicaments) from Georgia to the Central Asian Countries* (Analyse des processus métier dans le cadre de l'exportation de produits pharmaceutiques sous les rubriques 30.03 et 30.04 (médicaments) du Système harmonisé (SH), de la Géorgie vers les pays d'Asie centrale) et *Training Material on Helping Micro- Small- and Medium-sized Enterprises (MSMEs) to Digitalize Their Procedures* (Supports de formation sur les moyens d'aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à dématérialiser leurs procédures). La Directrice a souligné combien il importait que les travaux du CEFACT-ONU continuent d'être utiles et que leurs effets soient renforcés, en particulier en vue de faire face aux perturbations actuelles des chaînes d'approvisionnement qui font suite aux crises de santé publique et aux conflits régionaux.

7. La Présidente du CEFACT-ONU a souhaité la bienvenue aux représentants du monde entier. Elle a appelé les membres du CEFACT-ONU à s'efforcer d'obtenir l'allocation au secrétariat de la CEE de ressources autres que des experts bénévoles. Elle a également jugé important de planifier la relève du Bureau du CEFACT-ONU. Elle a fait remarquer que les vice-présidents élus l'année dernière en étaient à la deuxième année de leur mandat et qu'elle exerçait son deuxième mandat de Présidente. Elle a donc appelé l'attention sur la nécessité de renouveler les membres du Bureau du CEFACT-ONU.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat a informé la Plénière que le projet d'ordre du jour publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/1 avait été modifié et a présenté le projet d'ordre du jour révisé publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/1/Rev.1.

9. Les modifications portaient sur l'ajout de documents, la mise à jour de titres, la traduction de documents informels, la fusion des points 10 et 11 de l'ordre du jour ainsi que sur le calendrier provisoire, afin de tenir compte des contraintes de temps d'une réunion hybride.

**Décision 22-01 de la Plénière** : La Plénière a adopté l'*Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-huitième session* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/1/Rev.1).

## III. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/3, intitulé *Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session*. Ce document fait le point des principaux travaux récents du CEFACT-ONU et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat de la CEE pour renforcer l'application des

recommandations, des normes et des outils de la CEE et du CEFACT-ONU visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques. Il met notamment en avant :

- Les efforts déployés pour faire face aux perturbations de la chaîne d’approvisionnement, notamment grâce à la numérisation et à la dématérialisation ainsi qu’aux certificats électroniques. Ils sont particulièrement utiles en vue de la soixante-dixième session de la Commission de la CEE, prévue en avril 2023, qui portera sur les « *transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE* » ;
- Les travaux du secrétariat de la CEE visant à soutenir la transition de ses États membres vers le développement durable et l’économie circulaire, découlant de la soixante-neuvième session de la Commission de la CEE. Ils portent notamment sur la constitution de l’Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire ;
- Les activités de renforcement des capacités et l’assistance technique bénéficiant à l’Allemagne, au Brésil, au Danemark, à l’Égypte, à la Géorgie, à l’Inde, à l’Italie, à l’Ouzbékistan, au Pérou, à la République kirghize, au Royaume-Uni et à la Suisse ;
- La collaboration avec d’autres entités des Nations Unies telles que la Division des transports durables de la CEE, la Section de l’accès aux marchés de la CEE, la CNUCED, l’ITC et les autres commissions régionales de l’ONU ;
- La collaboration avec des organismes régionaux tels que la Commission économique eurasiennne et la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne ; la Direction générale de la fiscalité et de l’union douanière (DG TAXUD) ; la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) ; la Direction générale de l’informatique (DG DIGIT) ; la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) ; la Direction générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME (DG GROW).

11. Le Conseiller régional de la CEE a présenté un rapport (ECE/TRADE/CEFACT/2022/4) dans lequel il décrit les activités liées au Programme spécial des Nations Unies pour les économies d’Asie centrale (SPECA), l’assistance à l’application de l’Accord sur la facilitation des échanges de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et la mise en œuvre des normes sémantiques et des modèles de données de référence du CEFACT-ONU.

**Décision 22-02 de la Plénière** : La Plénière a pris note du rapport intitulé *Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/3) et a prié le secrétariat d’établir le même type de rapport pour la prochaine session plénière en 2023.

**Décision 22-03 de la Plénière** : La Plénière a pris note du *Rapport du Conseiller régional de la CEE* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/4).

12. La délégation ukrainienne s’est félicitée des travaux du CEFACT-ONU, du secrétariat de la CEE et du Conseiller régional, en mettant l’accent sur les activités relatives à la dématérialisation et à l’économie circulaire. Elle a mis en évidence les principaux résultats obtenus par le CEFACT-ONU, notamment les recommandations n° 36, n° 37, n° 44 et n° 47 de la CEE sur la facilitation du commerce. Elle a également souligné la pertinence des activités du CEFACT-ONU, notamment dans le contexte des conflits régionaux, et a insisté sur l’importance de développer les couloirs commerciaux.

13. La délégation de la Fédération de Russie s’est félicitée des travaux réalisés par le CEFACT-ONU au cours de la période considérée et de sa contribution à l’application de l’Accord sur la facilitation des échanges de l’OMC. Elle a salué la contribution du CEFACT-ONU au Centre pour la facilitation du commerce de la République kirghize et les travaux visant à assurer l’interopérabilité des systèmes et la coopération entre les participants aux chaînes de valeur dans les secteurs prioritaires qui était axée sur la transition vers une économie circulaire. Elle a accueilli avec satisfaction les résultats de l’Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de

valeur durables dans une économie circulaire et les travaux accomplis dans la région de la SPECA. La délégation a souligné l'importance des travaux du CEFACT-ONU dans l'optique de la soixante-dixième session de la Commission.

#### **IV. Présentation des faits nouveaux par le Bureau (point 3 de l'ordre du jour)**

14. La Présidente a présenté le rapport intitulé *Bureau Report of Developments* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/5), dans lequel le Bureau expose les faits nouveaux intervenus depuis la vingt-septième session jusqu'en août 2022 et rend notamment compte des décisions du Bureau, des principaux travaux de promotion et des activités de projet dans chaque volet du programme. Ce rapport met en exergue les éléments suivants :

- Les dix-huit conférences téléphoniques ordinaires du Bureau, consacrées à l'élaboration de projets et à l'examen de points de procédure ;
- Les 98 décisions du Bureau, lesquelles sont énumérées à l'annexe I ;
- Les 90 manifestations où le CEFACT-ONU était représenté, lesquelles sont énumérées à l'annexe II ;
- Les 39 projets qui étaient en cours pendant cette période, lesquels sont énumérés à l'annexe III ;
- Les 1 631 experts enregistrés au sein du CEFACT-ONU ;
- La prolongation jusqu'au 15 juillet 2023 des mandats de tous les coordonnateurs de domaine et points de contact.

15. La Présidente a annoncé les dates du deuxième forum du CEFACT-ONU qui se tiendra en ligne les 5 et 6 décembre 2022. Ce forum sera l'occasion pour les experts de faire le point sur leurs activités et de faire avancer les projets. La Présidente a également invité les États membres désireux de contribuer aux préparatifs à prendre contact avec le secrétariat.

16. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa reconnaissance au Bureau du CEFACT-ONU et au secrétariat pour leurs précieux travaux.

**Décision 22-04 de la Plénière :** La Plénière a pris note du rapport intitulé *UN/CEFACT Bureau Report of Developments* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/5) et lui a demandé d'établir le même type de rapport en 2023.

#### **V. Rapports des rapporteurs (point 4 de l'ordre du jour)**

17. Les rapporteurs régionaux ont présenté leurs rapports respectifs figurant dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/6. Ce document contient les rapports reçus du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne (annexe I) et du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique (annexe II).

18. Ces rapports mettent en avant les initiatives régionales telles que la Zone de libre-échange continentale africaine et le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques. Un aperçu y est également donné des réunions tenues, y compris de celles où des produits du CEFACT-ONU ont été examinés.

**Décision 22-05 de la Plénière :** La Plénière a pris note des *Rapports des rapporteurs régionaux du CEFACT-ONU* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/6) et a demandé que ces rapports soient soumis à la prochaine session plénière en 2023.

#### **VI. Recommandation présentée pour approbation (point 5 a) de l'ordre du jour)**

19. Le secrétariat de la CEE a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/7, intitulé *Recommandation n° 2 : Révision de la formule-cadre de la CEE – Informations*

*sémantiques et codes dans l'échange de données commerciales*, soumis à la Plénière pour approbation. Ce document, qui est une révision de la Recommandation de 1981 sur la formule-cadre de la CEE, vise à promouvoir l'utilisation d'une sémantique claire et structurée et d'informations codées dans l'échange de données. Cette recommandation et ses lignes directrices fournissent une définition claire des concepts clefs, donnent des informations détaillées sur l'approche des échanges de données commerciales axée sur les processus de la chaîne d'approvisionnement, décrivent la structure des échanges électroniques de données et énumèrent les principaux points d'ancrage sémantique.

20. La Présidente a félicité le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

**Décision plénière 22-06** : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 2 : Révision de la formule-cadre de la CEE – informations sémantiques et codes dans l'échange de données commerciales* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/7).

## VII. Produits de promotion du développement durable et de l'économie circulaire, issus de la soixante-neuvième session de la CEE (point 5 b) de l'ordre du jour)

21. Le secrétariat de la CEE a présenté les produits de promotion du développement durable et de l'économie circulaire qui suivent, pour information :

- ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/8, *Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources* (Amélioration de la traçabilité des produits dans les chaînes de valeur internationales aux fins de la promotion d'une économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources). Ce projet de note d'orientation a été élaboré dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « *Accelerating the transition towards a circular economy and sustainable use of natural resources in the ECE region* » (Accélérer la transition vers une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE), comme suite aux résultats de la soixante-neuvième session de la Commission de la CEE. Il présente une série d'options à prendre en considération par les décideurs dans les secteurs clefs, notamment l'agriculture, les matières premières minérales et les textiles. Il a fait l'objet d'une consultation multipartite, et sa version finale doit être établie pour la soixante-dixième session de la Commission de la CEE en avril 2023 ;
- ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/9, *Report on Blockchain Pilots Project for the Garment and Footwear Sector* (Rapport sur les projets pilotes sur l'utilisation de la chaîne de blocs dans le secteur de l'habillement et de la chaussure). Ce projet de rapport visant à obtenir une validation de principe présente les principaux résultats du projet pilote de chaîne de blocs en cours, qui consiste à *exploiter le potentiel de la technologie des chaînes de blocs en ce qui concerne la diligence raisonnable et la durabilité dans les chaînes de valeur du coton*. Le projet pilote comprenait 13 cas d'utilisation et réunissait 73 partenaires dans 20 pays de toutes les régions du monde. Y ont participé des représentants de l'industrie mondiale du coton et du cuir afin d'évaluer comment appliquer la norme de traçabilité et de transparence de la CEE dans un système de chaîne de blocs pour tracer les produits. Le projet de rapport suit une approche multipartite et porte sur les chaînes de valeur mondiales. Il contient également des recommandations concernant les principaux obstacles pratiques à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs, ainsi que les possibilités d'étendre le projet à d'autres fibres et matériaux textiles et en cuir ;
- ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/10, *Enabling Sustainability and Circularity in the Garment and Footwear Sector: Policy Developments and Industry Perspectives on Traceability and Transparency* (Favoriser la durabilité et la circularité dans le secteur de l'habillement et de la chaussure : évolution des politiques et perspectives de l'industrie en matière de traçabilité et de transparence). Ce rapport résume les résultats des recherches documentaires et des recherches sur le terrain menées en 2020, qui ont

été les travaux de fond débouchant sur la rédaction de la recommandation n° 46, assortie de ses lignes directrices relatives à la mise en œuvre et d'un appel à l'action. Ceux-ci constituent les principaux produits du projet de la CEE intitulé « *Améliorer la traçabilité et la transparence pour des chaînes de valeur plus durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure* ». Ce projet est exécuté avec le CEFACT-ONU en collaboration avec l'ITC et bénéficie du financement de l'Union européenne ;

- ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.1, *Reference Guide on Code Lists and Identifiers in Garment and Footwear Value Chains* (Guide de référence sur les listes de codes et les éléments d'identification utilisés dans les chaînes de valeur du textile et du cuir). Les codes et les identificateurs sont des éléments essentiels de tout flux d'informations de machine à machine. Ils ont été élaborés au fil du temps pour faciliter le flux de données normalisées dont l'exactitude peut être facilement validée afin de garantir une sémantique cohérente. L'objectif de ce guide de référence est de définir et de décrire les listes de codes et les systèmes d'identification qui soutiennent les processus commerciaux et les transactions pour garantir la traçabilité et la transparence dans les chaînes de valeur du textile et du cuir.

22. Le secrétariat de la CEE a fait part à la Plénière de l'évolution de l'Appel à l'action pour la Recommandation n° 46 : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6/Rev.1) – « The Sustainability Pledge » (l'engagement pour la durabilité). La CEE a reçu une centaine de promesses de la part de 350 acteurs industriels qui ont affiché leur engagement tangible de faire avancer la transformation durable et circulaire du secteur. Le secrétariat a demandé instamment que soit généralisée l'utilisation de la boîte à outils de la CEE sur la traçabilité dans le secteur de l'habillement et de la chaussure et a remercié la délégation de la Fédération de Russie d'avoir accueilli favorablement le projet dans sa déclaration.

23. La Présidente a félicité les experts du CEFACT-ONU et le chef d'équipe pour leur investissement dans ce domaine.

**Décision 22-07 de la Plénière** : La Plénière a pris note des projets intitulés *Policy Brief on Enhancing Traceability of Products Along International Value Chains for the Circular Economy and Sustainable Use of Resources* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/8) et *Report on Blockchain Pilots Project for the Garment and Footwear Sector* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/9) et des documents intitulés *Report on Enabling Sustainability and Circularity in the Garment and Footwear Sector: Policy Developments and Industry Perspectives on Traceability and Transparency* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/10) et *Reference Guide on Code Lists and Identifiers in the Textile and Leather Value Chains* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.1)

## VIII. Normes présentées pour qu'il en soit pris note (point 5 c) de l'ordre du jour)

24. La Présidente a annoncé que, depuis la dernière Plénière, et selon les procédures du CEFACT-ONU convenues, le secrétariat avait publié :

- Les versions 21A, 21B et 22A de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU ;
- Les versions 21A, 21B et 22A de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- Les versions D.21A, D.21B et D.22A du répertoire EDIFACT-ONU ;
- Les versions 2021-1, 2021-2, 2022-1 du répertoire LOCODE-ONU ;
- La version 1.1 de la spécification technique relative à la composition de documents commerciaux utilisant des éléments de base (CCBDA) ;

- La version 2.1.1 des règles de désignation et de conception XML pour la version 2.01 des spécifications techniques des composants communs ;
- Les règles de désignation et de conception du schéma JSON de la spécification technique de l'interface de programmation d'applications ;
- Les règles de désignation et de conception de la spécification technique de l'interface de programmation d'applications (API) ouverte ;
- La norme pour le commerce électronique concernant l'échange d'informations relatives aux programmes d'immersion ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles du suivi et de la traçabilité intégrés pour le transport multimodal ;
- La norme pour le commerce électronique concernant le certificat préférentiel d'origine électronique ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles du Portail d'informations sur le commerce ;
- Le modèle de données de référence et la norme pour le commerce électronique concernant la gestion transfrontières ;
- La norme pour le commerce électronique concernant la négociation en ligne ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles du processus normalisé intersectoriel de livraison ;
- La norme pour le commerce électronique concernant le processus normalisé intersectoriel de planification de la chaîne d'approvisionnement ;
- Les normes pour le commerce électronique concernant le transport et la logistique (aérien) ;
- La norme pour le commerce électronique concernant le Compendium FAL de l'OMI.

25. La Présidente a félicité les équipes d'experts techniques et d'experts en commerce électronique du CEFACT-ONU qui élaborent et mettent à jour ces normes et spécifications techniques.

**Décision 22-08 de la Plénière :** La Plénière a pris note des normes et spécifications techniques présentées par la Présidente et a demandé que celles-ci continuent d'être mises à jour régulièrement.

## IX. Documents d'aide à l'application (point 5 d) de l'ordre du jour)

26. Le domaine Gestion des données électroniques (eDATA) du CEFACT-ONU a présenté les produits suivants à la Plénière pour que celle-ci en prenne note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/11 intitulé *Rapport sur les travaux du domaine Gestion des données électroniques sur le rôle de l'Internet des objets dans la facilitation du commerce : l'Internet des objets dans les chaînes d'approvisionnement et les services publics*. Il présente les avantages que procure l'Internet des objets (IoT) et examine comment l'IoT peut être spécifiquement utilisé pour soutenir le commerce et certains des obstacles juridiques auxquels sont confrontés les responsables de la mise en œuvre de systèmes IoT ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/12, intitulé *Rapport sur les travaux du domaine Gestion des données électroniques sur le rôle de l'Internet des objets dans la facilitation du commerce : guide sur les technologies, les communications et la connectivité de l'Internet des objets*, a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note. Il donne un aperçu des technologies utilisées dans l'IoT pour les applications liées au commerce – l'objectif étant de fournir des explications accessibles aux responsables de la mise en œuvre des technologies de l'information ;

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/13, intitulé *Rapport du Domaine gestion des données électroniques (eDATA) sur les normes de l'Internet des objets pour la facilitation du commerce*, a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note. Ce rapport porte sur le rôle que les normes du CEFACT-ONU peuvent jouer dans la définition des flux de données et de processus entre les appareils connectés exploités par diverses parties dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement internationale et sur les modalités de l'intégration interopérable de ces données dans les processus existants d'automatisation des chaînes d'approvisionnement. Il donne des exemples de normes d'échange de données, de processus et d'informations sur l'IoT, et recense les besoins de données pour une adoption plus large de l'IoT dans les applications de facilitation du commerce ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/16, intitulé *Report of eDATA Management Domain on Verifiable Credentials for Cross-Border Trade* (rapport du Domaine gestion des données électroniques sur les éléments d'identification vérifiables pour le commerce international) a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note. Il décrit un modèle opérationnel très évolutif qui vise à dématérialiser en toute confiance les transactions internationales et qui est basé sur des éléments d'identification vérifiables, des données liées et des identifiants décentralisés. En outre, il fournit aux autorités nationales de réglementation des orientations complètes pour la mise en œuvre.

**Décision 22-09 de la Plénière** : La Plénière a pris note des rapports suivants du domaine Gestion des données électroniques : le *Rapport sur le rôle de l'Internet des objets dans la facilitation du commerce : l'Internet des objets dans les chaînes d'approvisionnement et les services publics* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/11), le *Rapport sur le rôle de l'Internet des objets dans la facilitation du commerce : guide sur les technologies, les communications et la connectivité de l'Internet des objets* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/12), le *Rapport sur les normes de l'Internet des objets pour la facilitation du commerce* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/13), et le *Report on Verifiable Credentials for Cross-Border Trade* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/16).

27. Le domaine Questions financières et services de paiement du CEFACT-ONU a présenté les produits suivants à la Plénière pour que celle-ci en prenne note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/14, intitulé *Rapport du domaine Questions financières et services de paiement sur le rôle des systèmes financiers ouverts dans la facilitation du commerce*. On trouvera dans ce rapport un examen des paradigmes économiques des systèmes financiers ouverts et des systèmes bancaires ouverts visant à comprendre la façon dont ces systèmes peuvent faciliter le commerce mondial. On y trouvera également un aperçu de la situation de l'ouverture des systèmes bancaires dans l'Union européenne et dans sept autres pays. Le rapport contient des définitions des notions de technologie financière et de système financier ouvert, ainsi qu'une description de cas d'utilisation des systèmes financiers ouverts en faveur de la facilitation du commerce, et des propositions de mesures à prendre par les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs.

**Décision 22-10 de la Plénière** : La Plénière a pris note du *Rapport du domaine Questions financières et services de paiement sur le rôle des systèmes financiers ouverts dans la facilitation du commerce* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/14).

28. Le domaine Facilitation des procédures commerciales du CEFACT-ONU a présenté le produit suivant à la Plénière pour que celle-ci en prenne note :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/15, intitulé *Rapport sur les travaux du domaine Facilitation des procédures commerciales sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce*. Il porte sur l'évaluation des pratiques et des solutions visant à renforcer la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce (ONFC), afin d'en accroître l'efficacité et de renforcer l'incidence des ONFC sur les réformes axées sur la facilitation des échanges. Le défi que représente la mobilisation du secteur privé est abordé et des conseils sont donnés sur la manière de mettre en place un ONFC et de faciliter ses travaux dans le but de renforcer la contribution, l'adhésion et

la représentation du secteur privé. Ce rapport complète la Recommandation n° 4 de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les organismes nationaux de facilitation du commerce et la Recommandation n° 40 sur les méthodes de consultation en fournissant des informations ciblées sur la capacité des ONFC à faciliter le dialogue entre les secteurs public et privé.

**Décision 22-11 de la Plénière** : La Plénière a pris note du *Rapport sur les travaux du domaine Facilitation des procédures commerciales sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/15).

29. Le secrétariat a présenté la traduction russe du document intitulé *Report of Supply Chain and Procurement Domain on Integrated Track and Trace for Multi-Modal Transportation* (rapport du domaine Chaîne d'approvisionnement et achats sur le suivi et la localisation intégrés pour le transport multimodal) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.4). Ce document a été présenté à la vingt-septième Plénière du CEFACT-ONU et a été traduit en russe.

**Décision 22-12 de la Plénière** : La Plénière a pris note de la traduction russe du document intitulé *Report of Supply Chain and Procurement Domain on Integrated Track and Trace for Multi-Modal Transportation* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.4).

## X. Appui au renforcement des capacités et à la coopération technique (point 5 e) de l'ordre du jour)

30. Le secrétariat et les experts du CEFACT-ONU ont présenté les documents relatifs à l'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique.

31. Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/17, intitulé *Policy Brief – Advancing Digital and Sustainable Trade Facilitation in ECE Economies in Transition* (note d'orientation – Promotion de la facilitation du commerce numérique et durable dans les pays en transition de la CEE), a été présenté à la Plénière pour information. Il a été établi dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et intitulé « Mesures de facilitation du commerce fondées sur des données probantes pour les économies en transition », comme suite à l'Enquête de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2021, qui a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans la région, en mettant l'accent sur les pays en transition. Outre qu'il renferme une analyse approfondie et recense les obstacles rencontrés par les 17 pays participant à la mise en œuvre des mesures, il formule des recommandations qui peuvent permettre d'accélérer le rythme de la mise en œuvre et de tirer parti du potentiel du commerce en tant que moteur du développement durable.

32. Le secrétariat a également présenté le document ECE/TRADE/471, intitulé *Business Process Analysis for Exports of Pharmaceutical Products under Harmonized System (HS) Heading 30.03 and 30.04 (Medicaments) from Georgia to the Central Asian Countries* (Analyse des processus métier dans le cadre de l'exportation de produits pharmaceutiques sous les rubriques 30.03 et 30.04 (médicaments) du Système harmonisé (SH), de la Géorgie vers les pays d'Asie centrale). Cette analyse des processus métier donne un aperçu du cadre commercial et réglementaire général de la Géorgie et porte sur les éléments économiques clés du secteur pharmaceutique, tels que la composition et la dynamique du secteur et les exportations. Elle présente les réseaux de transport du pays et les principales données factuelles du secteur, recense les éventuels goulets d'étranglement et propose des solutions en matière de procédures réglementaires et commerciales en vue de l'exportation de produits pharmaceutiques vers les pays d'Asie centrale.

33. Le document intitulé *Training Material on Helping Micro- Small- and Medium-sized Enterprises (MSMEs) to Digitalize Their Procedures* (Support de formation sur les moyens d'aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à dématérialiser leurs procédures) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.1) sera présenté à la Plénière pour information. Il a été établi dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et intitulé « Global Initiative towards post-Covid-19 resurgence of the micro-, small- and medium-sized enterprise (MSME) sector » (initiative mondiale en faveur

d'un relèvement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la COVID-19) et compile des publications de différentes institutions, essentiellement sur l'échange de données électroniques. Il vise à aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à dématérialiser leurs procédures, notamment grâce aux normes et solutions du CEFACT-ONU.

34. Le CEFACT-ONU a continué d'élaborer des guides explicatifs ayant pour objet de donner une description succincte et de haut niveau de son action dans les domaines techniques. Trois guides ont été présentés à la Plénière pour que celle-ci en prenne note :

- *Guide explicatif sur un système de gestion de la certification électronique de la qualité des fruits et légumes frais* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/18). Il contient une description générique des bonnes pratiques d'ordonnement des tâches à mettre en place pour aider les opérateurs institutionnels et économiques à contrôler les exportations de fruits et légumes frais à l'âge du tout électronique ;
- *Executive Guide on eNegotiation* (Guide explicatif sur les négociations électroniques) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/19). Ce guide est un document portant spécification des exigences opérationnelles de la négociation électronique, qui peuvent être appliquées au processus de coordination et de négociation des modalités et conditions du commerce entre les entités commerciales dans divers domaines commerciaux et fournit des scénarios utiles pour leur application ;
- *Executive Guide to Sustainable Tourism Experience Programs Technical Artefacts* (Guide explicatif sur les composantes techniques des programmes d'immersion dans le cadre du tourisme durable) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/20). Ce guide présente le projet de composantes techniques des programmes d'immersion, qui englobe les programmes d'immersion locaux et mondiaux, et expose les résultats du projet et la voie à suivre.

35. Le secrétariat a présenté la traduction russe des documents suivants, qui avaient été soumis en anglais seulement à la vingt-septième Plénière du CEFACT-ONU :

- *Training Material on the Implementation of Single Window* (Supports de formation à la mise en œuvre d'un guichet unique) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.5) ;
- *Training Material on the Use of International Standards* (Supports de formation à l'utilisation des normes internationales) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.6) ;
- *Training Material on National Trade Facilitation Bodies* (Supports de formation sur les organes nationaux de facilitation du commerce) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.7).

36. Le secrétariat a présenté le document intitulé *Guide to the Implementation of Art.1 para.3 of the WTO Trade Facilitation Agreement: Trade Facilitation Enquiry Points* (guide sur l'application du paragraphe 3 de l'article premier de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC : points d'information sur la facilitation des échanges) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.3), qui vise à aider les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, ainsi que tout pays membre des Nations Unies et/ou de l'OMC désireux de mettre en place un point d'information sur la facilitation des échanges ou d'améliorer le fonctionnement d'un point d'information existant.

37. La Présidente a remercié le secrétariat et les équipes chargées de ces projets d'avoir mis au point ces documents.

**Décision 22-13 de la Plénière** : La Plénière a pris note des documents sur le renforcement des capacités et la coopération technique.

## **XI. Stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce (point 5 f) de l'ordre du jour)**

38. Le document intitulé *Digital and Sustainable Trade Facilitation UNECE Regional Report 2021* (Rapport régional 2021 de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable) (ECE/TRADE/467) a été présenté à la Plénière pour information. Ce rapport a été produit en se fondant sur les résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable et résulte d'une initiative de collaboration lancée dans le cadre de l'approche commune des commissions régionales de l'ONU, dont sont convenus à Beyrouth, en janvier 2010, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales. Quarante-quatre pays de la CEE ont soumis leurs contributions à l'enquête menée en 2021.

39. L'objectif de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur le commerce numérique et durable est d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et de contribuer ainsi à cerner les lacunes politiques, juridiques, procédurales, réglementaires et techniques qui influent sur la mise en œuvre de ces mesures. L'Enquête est particulièrement utile dans l'optique de la participation des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales, au commerce des produits manufacturés et à l'intégration régionale.

**Décision 22-14 de la Plénière :** La Plénière a pris note du document intitulé *Digital and Sustainable Trade Facilitation ECE Regional Report 2021* (Rapport régional 2021 de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable) (ECE/TRADE/467) et a demandé que les travaux se poursuivent sur ce sujet.

## **XII. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU (point 6 de l'ordre du jour)**

40. Le Bureau a élaboré un nouveau programme de travail pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21). La Présidente a expliqué que ce document avait été établi en consultation avec l'ensemble des experts du CEFACT-ONU et était fondé, comme les programmes de travail précédents, sur le document de stratégie du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1). Le CEFACT-ONU prévoit de poursuivre les activités de base, y compris les travaux sur les nouvelles technologies, et a été renforcé afin d'aborder des thèmes clés sur la durabilité, la circularité et la dématérialisation.

41. La délégation de la Fédération de Russie a salué ce programme de travail ambitieux et complexe et a encouragé sa bonne exécution. Elle a pris note des domaines de travail suivants qui présentent un intérêt pour la Fédération de Russie : l'interopérabilité des données, la révision et la mise à jour des recommandations et des normes, ainsi que le renforcement des capacités de les appliquer. Elle a préconisé la tenue du forum du CEFACT-ONU deux fois par an, afin de poursuivre les activités de communication et de faire connaître la boîte à outils du CEFACT-ONU. Elle a salué le projet du CEFACT-ONU sur la méthode d'évaluation du guichet unique et des projets tels que l'échange de données et de documents sans papier dans le transport international de certaines marchandises entre l'Union économique eurasiennne et l'Union européenne. En ce qui concerne les priorités pour les travaux futurs du CEFACT-ONU, la délégation a souligné les orientations suivantes : inclure l'échange de données entre les entreprises et l'administration publique dans l'élaboration des normes ; favoriser l'interopérabilité sémantique entre le transport et le commerce en alignant les vocabulaires et en mettant en œuvre les normes du CEFACT-ONU en matière de transport multimodal et de commerce ; envisager l'utilisation des crypto-monnaies dans le commerce international ; soutenir la dématérialisation du transit à travers l'Union économique eurasiennne sur la base des normes du CEFACT-ONU.

42. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié la Présidente du CEFACT-ONU pour son leadership et a remercié les experts et le secrétariat pour leur travail. Elle a soulevé la question des ressources limitées du secrétariat et a constaté que celles-ci n'augmentaient

pas proportionnellement au nombre croissant de projets et de produits. Elle a demandé au secrétariat d'évaluer le degré de participation aux projets et d'organiser des consultations avec les États membres pour recenser les projets conformes au programme de travail du CEFACT-ONU et évaluer leur intérêt d'ici à la soixante-dixième session de la Commission. Elle a souligné l'importance de la collaboration avec le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) et le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15), afin d'éviter la duplication des travaux.

43. La Présidente a remercié les délégations pour leur intervention et a mis l'accent sur la collaboration du CEFACT-ONU avec la Division des transports durables de la CEE ainsi qu'avec l'Organisation maritime internationale. Elle a également souligné que le processus d'élaboration ouvert dispose de procédures permettant de clôturer les projets en sommeil et de garantir la pertinence du programme de travail. Elle a remercié les plus de 1 600 experts du CEFACT-ONU qui contribuent aux projets sur une base volontaire.

44. Le secrétariat a fait part de l'examen des domaines de travail et des projets du CEFACT-ONU qui a été engagé dans le but de donner la priorité aux activités qui ont un impact tangible et sont utiles. Cet examen sera basé sur des critères tels que l'adoption des recommandations, des normes et des outils du CEFACT-ONU dans les cadres directifs et réglementaires au niveau international/régional/national, le nombre d'experts et de parties prenantes associés au projet, et la couverture médiatique respective.

**Décision 22-15 de la Plénière :** La Plénière a approuvé le *Programme de travail du CEFACT-ONU pour 2023-2024* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1) sous réserve de la modification du paragraphe C de la page 13.

45. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/39/Rev.1, intitulé *Nouvelles dispositions applicables aux contributions extrabudgétaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques*. Publié à la demande du Bureau du CEFACT-ONU, ce document expose dans les grandes lignes la procédure relative aux contributions extrabudgétaires et présente une version révisée du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/39, qui avait été approuvée à la quatorzième session de la Plénière du CEFACT-ONU.

**Décision 22-16 de la Plénière :** La Plénière a pris note des *Nouvelles dispositions applicables aux contributions extrabudgétaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/39/Rev.1) et s'est engagée à aider le secrétariat à mobiliser des fonds extrabudgétaires.

### **XIII. Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 7 de l'ordre du jour)**

46. Le secrétariat a invité quatre unités organisationnelles à se joindre à lui et à mettre en évidence les domaines de coopération actuelle et potentielle avec le CEFACT-ONU :

- a) La Section des réseaux de transport et de la logistique de la CEE a présenté la plateforme d'apprentissage en ligne sur le transport intérieur et la connectivité commerciale. Elle dispense une formation sur les instruments juridiques de l'ONU en matière de transport intérieur et sur les principes de la facilitation du commerce, formule des recommandations, élabore des normes et d'autres outils pour aider les parties prenantes qui s'efforcent de mettre en place des transports durables et une connectivité plus intelligente, et favorise la connectivité commerciale, ce qui peut être utile aux experts et aux partenaires du CEFACT-ONU ;

- b) La Section de la facilitation du commerce de la CNUCED a exposé dans les grandes lignes les modalités de la participation active de la CNUCED aux projets du CEFACT-ONU. Elle a également fait part des activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans les pays bénéficiaires dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports, et a résumé les résultats attendus pour 2021-2022 et l'état d'avancement des projets relatifs au programme SYDONIA et à l'initiative TrainForTrade ;
- c) Le Centre du commerce international a indiqué qu'il appuyait la mise en œuvre de plus de cinquante réformes dans plus de vingt pays afin de leur permettre d'honorer les obligations découlant de l'Accord sur la facilitation des échanges. Il a présenté la publication élaborée conjointement avec la CEE sur les principes, la stratégie et les modalités de mise en place d'un système moderne et intégré de gestion des risques. Il a réaffirmé le rôle des solutions numériques dans le commerce sans papier et la facilitation des échanges tenant compte des questions de genre, qui est un domaine de collaboration avec le CEFACT-ONU ;
- d) Le secrétariat de la CITES a présenté ses travaux actuels, notamment en ce qui concerne l'amélioration nécessaire des informations sur les permis et les saisies. Il a également indiqué que la CITES serait prête à collaborer avec le CEFACT-ONU à l'élaboration de lignes directrices en matière de gestion des risques et de diffusion des systèmes de permis électroniques. Cela impliquerait un soutien accru à la mise en place de systèmes de gestion des permis eCITES dans les pays en développement.

#### **XIV. Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (point 8 de l'ordre du jour)**

47. Le Président du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a présenté les travaux que le Groupe avait menés au cours de la période écoulée et qui sont exposés dans le *Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) sur les activités qu'il a menées depuis la dernière Plénière* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/22) ainsi que dans le programme de travail pour 2022-2023 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/23/Rev.1).

48. La Plénière du CEFACT-ONU a adopté le mandat et le cahier des charges ainsi que le programme de travail pour 2022-2023 du Groupe consultatif du LOCODE-ONU dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions, tenue du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022. Le Comité exécutif a approuvé le mandat et le cahier des charges du Groupe consultatif à sa 121<sup>e</sup> réunion, le 24 mars 2022.

49. Le document ECE/EX/2022/L.5, intitulé *Décisions sur les questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques*, a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note.

**Décision 22-17 de la Plénière** : La Plénière a approuvé le *Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) sur les activités qu'il a menées depuis la dernière Plénière* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/22) et a pris note du document intitulé *Advisory Group on the UN/LOCODE Programme of Work 2022-2023* (programme de travail du Groupe consultatif du LOCODE-ONU pour 2022-2023) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/23/Rev.1) ainsi que des *Décisions sur les questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques* (ECE/EX/2022/L.5).

## **XV. Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire (point 9 de l'ordre du jour)**

50. Le secrétariat a présenté le *Rapport de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire sur sa première réunion* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/24) pour approbation. Le secrétariat a également informé la Plénière des travaux de la deuxième réunion, qui s'est tenue le 6 octobre 2022, et des principales décisions prises au cours de la réunion. Lors de cette deuxième réunion, l'Équipe de spécialistes a demandé à la vingt-huitième Plénière du CEFACT-ONU de prolonger son mandat jusqu'en 2025.

51. Ensuite, le secrétariat a également présenté la *Révision du mandat et cadre de référence de l'Équipe de spécialistes* exposée dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1. Ce document a été approuvé lors de la vingt-septième session plénière du CEFACT-ONU (décision 21-24 de la Plénière).

**Décision 22-18 de la Plénière :** La Plénière a approuvé le *Rapport de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire sur sa première réunion* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/24), s'est félicitée de ses travaux et a noté la pertinence de ces derniers pour les sujets prioritaires transversaux des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission (économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles et transformations numériques et vertes, respectivement).

**Décision 22-19 de la Plénière :** La Plénière a pris note de la *Révision du mandat et cadre de référence de l'Équipe de spécialistes* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1), a décidé de prolonger son mandat jusqu'en 2025 et a invité les donateurs à envisager de mettre à disposition des fonds extrabudgétaires pour soutenir le déploiement des instruments de la CEE dans les pays en transition.

## **XVI. Questions futures concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques dans le contexte de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (point 10 de l'ordre du jour)**

52. La soixante-dixième session de la CEE se tiendra en avril 2023, au Palais des Nations, à Genève. Après des consultations approfondies menées à sa 119<sup>e</sup> réunion le 16 décembre 2021, le Comité exécutif a défini le thème général du débat de haut niveau de la soixante-dixième session. En conséquence, en 2023, les débats de la CEE porteront sur les « *transformations numériques et vertes pour le développement durable dans la région de la CEE* » (document informel EXCOM n° 2021/32).

53. Le CEFACT-ONU a été prié de dresser un bref inventaire des outils et instruments pertinents de la CEE, qui a été présenté à la Plénière par la Présidente. Les actions thématiques achevées y étaient décrites et un aperçu des travaux en cours dans ce domaine y était donné (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.4).

**Décision 22-20 de la Plénière :** La Plénière a pris note du document intitulé *ECE Executive Secretary Request to the UN/CEFACT Chair and Reply* (demande de la Secrétaire exécutive de la CEE à la Présidente du CEFACT-ONU et réponse) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/INF.4).

54. Les intervenants ont souligné que les consommateurs, les investisseurs et les autorités de réglementation étaient plus attentifs aux exigences en matière de durabilité et d'information dont font l'objet les produits et les processus dans les secteurs qui jouent un rôle central dans la transition circulaire. Il s'agit notamment de secteurs tels que l'agroalimentaire, les matières premières critiques, le textile ainsi que le transport et la logistique, qui ont un impact notable sur le climat et les droits de l'homme. Pour faire face à

ces risques, il est essentiel que la conformité aux normes environnementales, sociales et relatives à la gouvernance soit bien ancrée et vérifiée. Cela passe par une action intégrée dans les politiques et les orientations normatives et par la mise en place d'incitations financières et non financières pour établir des conditions de concurrence équitables. Il faut également prendre des mesures visant à exploiter le potentiel de l'innovation et des technologies avancées, et mener une action ciblée en faveur des pays émergents sous la forme d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités, en particulier à destination des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Du point de vue des normes, l'harmonisation et l'alignement sont essentiels pour éviter que les exigences en matière de durabilité et de circularité ne deviennent des obstacles au commerce. Il fallait également disposer de normes d'échange d'informations entre les entreprises, entre les entreprises et les consommateurs et entre les entreprises et l'administration publique, notamment dans les étapes de la chaîne de valeur postérieures à la consommation, afin de justifier les déclarations de durabilité.

55. Les intervenants ont estimé que les recommandations n<sup>os</sup> 33 à 37 de la CEE présentaient un intérêt pour la mise au point de systèmes d'information à l'appui des couloirs céréaliers dans les ports d'Ukraine, ce qui avait permis un traitement plus rapide des données et des documents et aidé à gérer le risque de corruption et de perturbations de la chaîne de valeur pendant le conflit en cours dans le pays. Le Conseiller régional a appuyé la réalisation d'études sur les pipelines de données pour les exportations de céréales depuis l'Ukraine. Des informations numériques ont été échangées dans le cadre du commerce entre les pays de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM et l'Union européenne. La formation sur le règlement relatif aux informations électroniques sur le transport de marchandises (eFTI) et les normes du CEFACT-ONU ont également été mentionnées. Une étude des couloirs commerciaux devrait être menée et présentée à la vingt-huitième Plénière du CEFACT-ONU.

57. Enfin, les intervenants ont souligné l'importance d'établir la confiance grâce à des solutions basées sur des éléments d'identification vérifiés/identifiants décentralisés. L'échange de données numériques et les procédés cryptographiques, tels que les signatures électroniques, sont loin d'être des technologies nouvelles. La dématérialisation des transactions commerciales s'appuyant sur des technologies et des solutions avancées, comme JSON-LD, pour valider l'authenticité d'un échange de documents et d'une transaction commerciale ouvre la porte à des solutions numériques vertes. Le CEFACT-ONU y contribue en fournissant une bibliothèque d'éléments qui sont harmonisés au niveau mondial et caractérisés par une sémantique bien définie.

58. Lors de la clôture de la session, la Présidente a remercié les experts pour leurs contributions et a souligné qu'il était important pour le CEFACT-ONU de promouvoir les produits largement diffusés, tels que l'EDIFACT-ONU, l'UNTDED et le LOCODE-ONU.

59. Le secrétariat a annoncé des dates clés importantes pour le CEFACT-ONU : le trente-neuvième forum du CEFACT-ONU qui se tiendra virtuellement les 5 et 6 décembre 2022, la soixante-dixième session de la CEE prévue en avril 2023, le quarantième forum du CEFACT-ONU prévu du 8 au 12 mai 2023 et la vingt-neuvième Plénière du CEFACT-ONU prévue les 22 et 23 novembre 2023. Le secrétariat a également annoncé qu'à partir de janvier 2023, toutes les sessions devraient se tenir en présentiel.

## **XVIII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)**

60. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

## **XIX. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-huitième session (point 12 de l'ordre du jour)**

61. Conformément à la pratique établie, le secrétariat a lu les décisions prises au cours de la session et la Plénière a confirmé son approbation.

**Décision 22-21 de la Plénière** : La Plénière a approuvé le rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2) et les décisions que celui-ci a prises, lesquelles, conformément à une décision du Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2020/L.12), seront soumises à une procédure d'approbation tacite d'une durée de soixante-douze heures pour pallier les éventuelles difficultés techniques de connexion que pourraient connaître des représentants des États membres.

---